

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
9 septembre 2021
n° 30 / 7919^e
pages 1585 à 1624

CHRONIQUE / Vente

Le paradoxe de la distribution sélective qui valide beaucoup mais protège peu ou qui trop embrasse mal étreint...

> Thierry Lambert

1593

ÉDITORIAL

1585 De la liberté de nuire, Michel Vivant

ACTUALITÉS

1588 Téléphone mobile (volume de données) : imputation en cas d'itinérance

1588 Téléphone mobile (volume de données) : réduction de la bande passante

IN MEMORIAM

Christian Larroumet (1939-2021)

1589 Bernard Audit

1590 Augustin Aynès, Sarah Bros, Christophe Juillet et Blandine Mallet-Bricout

POINT DE VUE

1591 La mise en œuvre laborieuse du droit des éditeurs de presse : le recours au droit de la concurrence pour enfin appliquer la loi ?, Alexandra Mendoza-Caminade

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1602 **Panorama** : Droit des mineurs, Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

1612 **Notes** : Clôture de la liquidation de la caution : le cofidésusé solvens sans recours, note sous Com. 5 mai 2021, Dimitri Houtcieff

1615 L'apport personnel, l'acquisition indivise et la contribution aux charges du mariage, note sous Civ. 1^{re}, 26 mai 2021, Élisabeth Rousseau

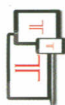
1619 L'art de manipuler la question préjudicielle : la CJUE appelée au secours de la clause de déchéance du terme, note sous Civ. 1^{re}, 16 juin 2021, Anne Etienney-de Sainte Marie

ENTRETIEN

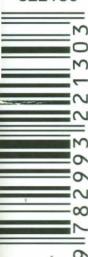
1624 Jacques Larrieu - La condamnation de Google face aux éditeurs de presse

DALLOZ

Version numérique incluse*



322130



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14

Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66

Fax 01 40 64 54 66

www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

— ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1585 De la liberté de nuire

ACTUALITÉS

1588 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Téléphone mobile (volume de données) :

imputation en cas d'itinérance, CJUE 2 sept. 2021

Téléphone mobile (volume de données) :

réduction de la bande passante, CJUE 2 sept. 2021

IN MEMORIAM

Christian Larroumet (1939-2021)

1589 par Bernard Audit

1590 par Augustin Aynès, Sarah Bros, Christophe Juillet
et Blandine Mallet-Bricout

POINT DE VUE

1591

La mise en œuvre laborieuse du droit des éditeurs de presse : le recours au droit de la concurrence pour enfin appliquer la loi ?
par Alexandra Mendoza-Caminade



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1593

Le paradoxe de la distribution sélective qui valide beaucoup mais protège peu ou qui trop embrasse mal étreint...
par Thierry Lambert

PANORAMA

1602

Droit des mineurs
juillet 2020 – juin 2021
par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

NOTES

1612

Clôture de la liquidation de la caution : le cofidésuséur solvens sans recours, note sous Com. 5 mai 2021
par Dimitri Houtcieff

1615

L'apport personnel, l'acquisition indivise et la contribution aux charges du mariage, note sous Civ. 1^{re}, 26 mai 2021
par Élisabeth Rousseau

1619

L'art de manipuler la question préjudicielle : la CJUE appelée au secours de la clause de déchéance du terme, note sous Civ. 1^{re}, 16 juin 2021
par Anne Etienney-de Sainte Marie

1

2

3

ENTRETIEN

1624

Jacques Larrieu – La condamnation de Google face aux éditeurs de presse

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr